

# Communiqué de presse

## INVITATION PRESSE

**RENNES, LE 4 AVRIL A 11H00**

### **HARMONIE MUTUELLE ET LE CISS BRETAGNE SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AFIN D'OPTIMISER L'ACCES AUX SOINS AUX BRETONS EN SITUATION DE PRECARITE**

Rennes, le 26 mars 2014,

**Harmonie Mutuelle et le CISS Bretagne<sup>1</sup> vous invitent à la signature  
d'une convention de partenariat relative à l'optimisation de l'accès aux droits  
et aux soins des populations en précarité en Bretagne**

**Le 4 avril 2014 à 11h00<sup>2</sup>  
A l'espace Harmonie Mutuelle  
8 boulevard de Beaumont  
35 012 Rennes**

En présence de :

- **Alain FACCINI**, Président du CISS Bretagne et **Serge CHARPENTIER**, Vice-Président,
- **Yvon TANGUY**, Président de la région Bretagne d'Harmonie Mutuelle (et Président Harmonie Mutuelle du Finistère)
- **Patrice HERVE**, Président Harmonie Mutuelle des Côtes d'Armor,
- **Jean-Pierre PRIOUL**, Président Harmonie Mutuelle d'Ille-et-Vilaine,
- **Jean-Jacques MEROUR**, Président Harmonie Mutuelle du Morbihan.

### **Un nouvel accord pour optimiser l'accès aux soins des publics défavorisés de Bretagne**



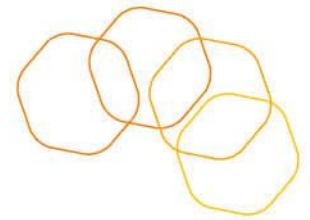
Après la signature d'une première convention le 28 février 2014 avec l'URIOPSS, **Harmonie Mutuelle renforce son implication auprès des Bretons en situation de précarité en signant une nouvelle convention avec le CISS Bretagne.**

A travers cette signature, Harmonie Mutuelle et le CISS Bretagne souhaitent optimiser l'accès aux droits et aux soins des publics touchés par la précarité en Bretagne : **les bénéficiaires potentiels de la CMU-C, de l'ACS et toute personne exclue du système de soins pour raisons financières ou en rupture avec le système de santé.**

Ce nouvel accord répond à un enjeu de santé public : **en Bretagne, comme en France, on constate une augmentation du renoncement aux soins.** En effet, seulement un tiers des personnes susceptibles de recevoir l'Aide à la complémentaire santé en bénéficie réellement.

<sup>1</sup> Collectif Inter associatif Sur la Santé

<sup>2</sup> Accueil presse à partir de 10h30



Ainsi, cet accord a pour vocation la mise en place d'actions communes veillant à :

- **développer des circuits facilitateurs** pour permettre à chacun d'accéder aux soins et de choisir des modes de recours adaptés,
- **faciliter l'accès à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou à l'Aide Complémentaire Santé (ACS)** et mieux accompagner les bénéficiaires de ces dispositifs,
- **développer des actions individuelles ou collectives d'accompagnement social** pour lever les freins à l'engagement de démarches santé,
- **s'appuyer sur l'ACS-P**, association créée en juin 2013 par le Mouvement ATD Quart Monde et 5 mutuelles (dont Harmonie Mutuelle) afin de favoriser par tout moyen l'accès aux soins des particuliers : **en limitant voire en supprimant le reste à charge des particuliers grâce à des tarifs négociés avec les professionnels de santé, et en proposant des cotisations prenant en compte l'ACS octroyée à ses bénéficiaires.**

Dans ce cadre, Harmonie Mutuelle met à disposition des personnes en situation de précarité ses 29 agences bretonnes et son réseau de militants bénévoles.

« Nous sommes convaincus que seule une action de terrain, au plus près des populations, est de nature à favoriser le recours effectif aux droits. Nos deux organismes souhaitent en particulier développer ensemble la détection, l'information et l'accompagnement des publics potentiellement concernés », **souligne Sabine Goltais, responsable de l'Action Solidaire pour la région Bretagne-Normandie d'Harmonie Mutuelle.**

#### À propos d'Harmonie Mutuelle

1<sup>re</sup> mutuelle santé de France, Harmonie Mutuelle a pour vocation de permettre l'accès à des soins de qualité pour tous.

**Harmonie Mutuelle** propose une protection complète accessible à tous à travers une gamme de garanties (complémentaire santé, prévoyance via Mutex, assistance et accompagnement de la personne, épargne-retraite) et de services performants à l'intention des particuliers, des entreprises, des professionnels indépendants et TPE.

**En se positionnant comme acteur global de santé**, Harmonie Mutuelle a pour mission d'aller au-delà de la seule logique assurantielle.

Pour cela, elle :

- **développe des actions de prévention et de promotion de la santé** de proximité, à destination de ses différents publics (enfants, parents, salariés, seniors...) à travers des ateliers pédagogiques ;
- **propose un accès à des réseaux conventionnés** d'opticiens (Kalivia Optique) et d'audioprothésistes (Kalivia Audio) offrant des conditions tarifaires optimisées ;
- **structure son réseau de services, de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) ;**
- **apporte son aide aux adhérents confrontés à des difficultés**, à travers son service d'action sociale ;
- **soutient des œuvres et projets humanistes et solidaires** : Prix littéraire Solidarité, actions d'aide aux personnes présentant un handicap, projets de recherche contre la maladie d'Alzheimer...

*Harmonie Mutuelle, c'est plus de 4,5 millions de personnes protégées représentées par près de 2 000 élus au sein des instances de la mutuelle (assemblée générale, commissions, etc.), 39 000 entreprises adhérentes, près de 4 400 collaborateurs, plus de 300 agences, 2,1 milliards d'euros de cotisations santé.*

#### Relations Presse d'Harmonie Mutuelle - Agence Wellcom

Marion Obadia / Camille Pan / Cécile Soubelet

[harmonie-mutuelle@wellcom.fr](mailto:harmonie-mutuelle@wellcom.fr) – Tél. : 01 46 34 60 60

